

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro PP19-2024, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de corriger le degré d'inclinaison d'une pente continue d'un talus dans le cadre de travaux de remblai ou de déblai, de préciser les dispositions relatives à l'aménagement paysager, d'agrandir la zone GI01R à même une partie de la zone HI07R, d'autoriser les commerces de services « Cser » dans la zone HJ03I, d'autoriser l'usage résidentiel au rez-de-chaussée dans la zone GJ10C, de rectifier le tracé d'un cours d'eau au plan de zonage et d'assujettir l'ensemble de la zone GJ35C aux dispositions sur l'affichage du groupe de zones « Centre-ville » »

AVIS est donné :

1. Que le conseil municipal, lors de sa séance du 9 septembre 2024, a adopté le premier projet de règlement numéro PP19-2024, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de corriger le degré d'inclinaison d'une pente continue d'un talus dans le cadre de travaux de remblai ou de déblai, de préciser les dispositions relatives à l'aménagement paysager, d'agrandir la zone GI01R à même une partie de la zone HI07R, d'autoriser les commerces de services « Cser » dans la zone HJ03I, d'autoriser l'usage résidentiel au rez-de-chaussée dans la zone GJ10C, de rectifier le tracé d'un cours d'eau au plan de zonage et d'assujettir l'ensemble de la zone GJ35C aux dispositions sur l'affichage du groupe de zones « Centre ville » ».

2. Qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le **mercredi 25 septembre 2024, à compter de 18 h 30**, dans la salle des délibérations du conseil, située au 87, rue Principale, Granby. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

3. Que l'objet du projet de règlement est d'adopter certaines modifications au Règlement numéro 0663-2016 de zonage et d'en modifier les normes d'implantation, d'architecture et usages, lesquelles modifications sont énumérées ci-après afin :

- de corriger le degré d'inclinaison d'une pente continue d'un talus dans le cadre de travaux de remblai ou de déblai;
- de préciser les dispositions relatives à l'aménagement paysager en cour avant;
- d'agrandir la zone résidentielle GI01R à même une partie de la zone résidentielle HI07R (secteur situé à l'est de la rue Saint-Urbain et de part et d'autre des rues Saint-Jacques et Decelles) pour permettre un nouveau bâtiment de 8 logements faisant partie d'un projet d'ensemble de 3 bâtiments;
- d'autoriser la classe d'usage « Cser » pour des services de répartition, d'entrepreneur et de centre de location d'espaces d'entreposage dans la zone industrielle HJ03I (secteur situé au nord de la piste cyclable « La Montérégiade », à l'est de la rue Robinson Sud et de part et d'autre de la rue Édouard);
- d'autoriser l'usage résidentiel au rez-de-chaussée dans la zone commerciale GJ10C (secteur situé à l'est du boulevard Pie-IX, à l'ouest de la rue Saint-Charles Sud et de part et d'autre de la rue Boivin);
- de rectifier le tracé d'un cours d'eau au plan de zonage dans le secteur situé au sud de la rue Bruce et entre le boulevard Pierre-Laporte et la rue Coupland; et
- d'assujettir l'ensemble de la zone commerciale GJ35C aux dispositions sur l'affichage du groupe de zones « Centre-ville » dans le secteur des rues Saint-Charles Nord, Principale et de l'avenue du Parc.

4. Que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter concernées.

5. Que ce projet de règlement ainsi qu'une capsule vidéo expliquant brièvement ce projet sont disponibles sur le site web de la Ville au www.granby.ca/fr/avis-publics, sous la rubrique « Assemblée publique de consultation ». Si vous n'avez pas accès à Internet, nous vous invitons à communiquer avec les Services juridiques au 450 776-8277 afin d'obtenir une copie de ce projet.

Donné à Granby, ce 13 septembre 2024.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 13 septembre 2024, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 13 septembre 2024.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier